

Note Explicative – Comment rapporter les indicateurs pour le Monitoring SRP Avril 2014

Cette note a été développée afin de garantir la soumission d'un rapport conforme et standardisé de l'ensemble des 13 indicateurs (suivants) identifiés par le Cluster Protection (CP) dans le cadre du Monitoring du SRP 2014. Elle est issue des discussions de la rencontre du 27 mars 2014 ayant réuni la Coordination du Cluster Protection, les coordonnateurs des Sous Clusters et Groupes de travail du CP ainsi que OCHA.

Sont désignés ci-après « RESPONSABLES », les structures qui doivent collecter et compiler les informations auprès des organisations intervenant dans les mêmes domaines concernés puis les transmettre à la coordination du CP pour la compilation finale et la transmission à OCHA.

1- Nombre d'hommes et de femmes formés dans le secteur de la Protection, VBG, PE:

Cet indicateur fait référence au <u>nombre</u> d'hommes et de femmes qui ont reçu une formation sur la protection en général, sur VBG ou/ et Protection de l'enfance.

→ RESPONSABLES: CCP, SC-VBG, SC-PE

2- Nombre de mécanismes de coordinations nationales et régionales existants:

Cet indicateur fait référence au <u>nombre</u> de mécanismes de coordinations nationales et régionales existants.

→ RESPONSABLE : CCP

3- Nombre des personnes touchées par les séances d'éducation aux risques des mines et REG (désagrégées par genre et âge) :

Cet indicateur fait référence au <u>nombre</u> de personnes qui ont bénéficié de séances d'éducation aux risques de mines et REG désagrégés par genre et par âge.

→ RESPONSABLE: GT-LAMH

4- Nombre de victimes <u>survivantes</u> des REG assistées (désagrégées par genre et âge) :

Cet indicateur fait référence au <u>nombre et au pourcentage</u> de victimes survivantes de REG assistées désagrégé par genre et par âge.

→ RESPONSABLE : GT-LAMH

5- Nombre de personnes <u>référées</u> ayant reçu une assistance légale (désagrégées par genre et âge):

Cet indicateur fait référence au <u>nombre et au pourcentage d'adultes</u> référés ayant reçu une assistance légale désagrégé par genre et par âge. A noter que l'assistance légale reçue dans le cadre du VBG ne doit pas être rapportée sous cet indicateur mais sous l'Indicateur 8 et que l'assistance légale reçue dans le cadre de Protection de l'Enfance doit être rapportée sous l'Indicateur 9.

→ RESPONSABLE : AJED

6- Nombres de rapatriés enregistrés:

Cet indicateur fait référence au <u>nombre</u> de rapatriés enregistrés.

→ RESPONSABLE : UNHCR

7- Nombre de personnes touchées par les sensibilisations (femmes, filles, garçons et hommes) par des sessions de dialogue inter/intracommunautaires et de coexistence pacifique:

Cet indicateur fait référence au <u>nombre</u> de personnes ayant bénéficié de séances de sensibilisation (femmes, filles, garçons et hommes) lors des sessions de dialogue inter/intracommunautaires et de coexistence pacifique.

→ RESPONSABLE : CCP

8- Nombre de survivants qui accèdent aux services de prise en charge (désagrégé par sexe, âge et type services: médical, psychosocial, réinsertion, judiciaire, appui socio-économique):

Cet indicateur fait référence au <u>nombre</u> de survivants de VBG qui accèdent aux services de prise en charge désagrégé par sexe, âge et type services: médical, psychosocial, réinsertion, judicaire (y compris assistance légale), appui socio-économique.

→ RESPONSABLE: SC-VBG

9- Nombre d'enfants qui accèdent aux services de prise en charge (désagrégé par problématique ESNAs, EAFGAs, victimes de traite, VBG, etc.) et par sexe, âge et type services: médical, psychosocial, réinsertion, judicaire, appui socio-économique):

Cet indicateur fait référence au <u>nombre</u> d'enfants qui accèdent aux services de prise en charge désagrégé par problématique (ESNAs, EAFGAs, victimes de traite, etc.) et par type de service: médical, psychosocial, réinsertion, judicaire (y compris l'assistance légale), appui socio-économique – Cet indicateur ne concerne pas les cas de VBG pour lesquels le report est effectué sous l'indicateur 8.

→ RESPONSABLE: SC-PE

10- Nombre de personnes (<u>femme, homme, garcons, filles</u>) ayant bénéficié d'un appui psychosocial :

Cet indicateur fait référence au <u>nombre de personnes adultes</u> ayant bénéficié d'un appui psychosocial. A noter toutefois, que l'appui psychosocial reçu par les adultes (homme/femme) pour les cas de VBG est reporté sous l'indicateur No. 8, et l'appui psychosocial reçu par les enfants doit être reporté sous l'indicateur No. 9.

→ RESPONSABLE: CCP

11- Nombre de personnes déplacées internes suivies (mouvements de population) :

Cet indicateur fait référence au <u>nombre</u> de personnes déplacées internes suivies.

→ RESPONSABLE : CMP

12- Nombre de déplacés internes, retournés et de rapatriés suivis (monitoring de protection) :

Cet indicateur fait référence au nombre de déplacés internes, retournés et rapatriés suivis monitoré

→ RESPONSABLE : ETMP/ CCP

13- Nombre de personnes sensibilisées sur les violences basées sur le genre (homme, femme, filles, garçons) :

Cet indicateur fait référence au <u>nombre</u> de personnes sensibilisées sur les violences basées sur le genre (homme, femme, filles, garçons).

→ RESPONSABLE: SC-VBG